la piétonisation **comment ?**

La piétonisation s'articule autour de nombreux dispositifs d'accompagnement pour faciliter votre quotidien :

- **Des équipements pour réguler les flux :** contrôles d'accès avec bornes automatiques.
- **Une rénovation des espaces et des aménagements :** enlèvement du mobilier urbain selon les rues, remise en état des voiries piétonnes.
- **Une optimisation des horaires de livraison.**
- **Un réseau de transport en commun dédié au centre-ville** (horaires renforcés, couverture élargie, gratuité pour le détenteur d'un ticket de parking du jour).

l'accès contrôlé **mode d'emploi**

Si vous êtes résident ou titulaire d'un garage dans la nouvelle extension de l'aire piétonne, remplissez le formulaire de demande de badge pour y accéder.

Ce formulaire est disponible auprès de la Direction de la gestion voirie, 8, rue Pierre et Marie Curie. Tél. 04 42 91 96 76

www.aixenprovence.fr

© Communiquez / Francom - © Photo : Philippe Bigiatto

VIVRE ENSEMBLE LE CENTRE-VILLE

L'aire piétonne s'étend dans votre centre-ville

AIX PIÉTON

www.aixenprovence.fr

la piétonisation **pourquoi ?**

La piétonisation est le fruit d'une réflexion et d'une concertation évolutive pour le bien-être de tous.

Elle permet de :

- Créer un **partage harmonieux** de nos rues.
- Évoluer dans un **espace urbain apaisé.**
- **Respecter l'environnement.**
- Concrétiser une volonté concertée d'un **nouvel art de vivre la Ville.**

Un pas de plus vers la **liberté**, la **sérénité**, la **tranquillité**

Rue des Cordeliers

Le premier secteur concerné est celui des Cordeliers avec la pose d'une borne de contrôle d'accès (après le carrefour rue des Cordeliers et rue Lieutaud). Viendra ensuite la réalisation de l'ensemble des travaux qui permettra de contrôler les accès à l'aire piétonne nouvellement étendue.

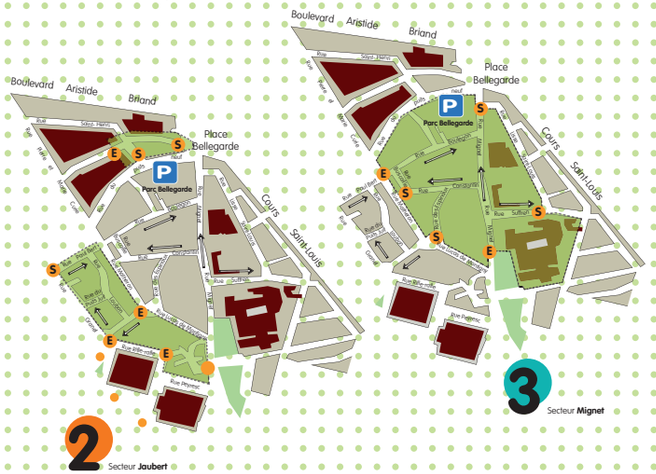

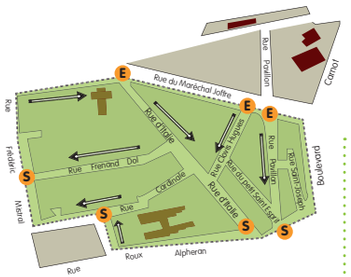

Zone d'Accès Contrôlée
Aire piétonne existante

S **Sortie,** dispositif de Contrôle d'Accès
E **Entrée,** dispositif de Contrôle d'Accès
Dispositif de Contrôle d'Accès existant
Sens de circulation
P Parking SEMEPA